





## **NOTICE D'INSCRIPTION des stagiaires en PEPCIF**

**TOUTE INSCRIPTION NE SERA DÉFINITIVE QU'APRES RÉCEPTION DE VOTRE DOSSIER COMPLET**

### **Dépôt du dossier et pièces à fournir**

**sous pochette transparente perforée**

**avant le 27 janvier 2018**



- Fiche d'inscription dûment complétée avec photo collée en haut à droite**
- 1 photocopie de la carte d'identité en cours de validité**
- 1 copie de l'attestation de Sécurité Sociale obligatoire en cours de validité**
- 1 copie de l'attestation responsabilité civile vie privée en cours de validité**
- Attestation Règlement intérieur signée (p 23 du document)**
- 1 photocopie du diplôme du baccalauréat ou équivalent**
- Chèque de 100€ à l'ordre de l'IFSI correspondant aux droits d'inscription**

**Annexe 1**

**Annexe 2**

### **Pièces complémentaires selon votre situation**

- Demandeur d'emploi *indemnisé ou non* : copie de la notification Pôle Emploi de moins 3 mois obligatoire**

### **IMPORTANT**

#### **Vérifiez que votre dossier soit complet et les pièces justificatives correctes**

Un des exemples les plus fréquents est :  
- une attestation de responsabilité civile/sécurité sociale non à jour

Dans le cas où votre dossier est litigieux, un courriel explicatif mentionnant la (ou les) pièce(s) à fournir et la date butoir à respecter pour leur transmission vous est envoyé. **Ces dossiers sont mis en attente** jusqu'à ce que le complément d'information demandé nous soit parvenu. L'inscription reste non finalisée tant que le complément de dossier n'est pas parvenu à l'IFSI.



Sachez que **votre inscription administrative ne pourra être prise en compte tant que votre dossier d'inscription ne sera pas complet**. Si les pièces justificatives demandées n'ont pas été renvoyées, votre attestation de formation ne vous sera pas remise. Il est donc impératif de régulariser rapidement votre situation.

## 1. Santé du stagiaire et couverture sociale

### Assurances

Couverture responsabilité civile vie privée individuelle obligatoire : attestation couvrant l'année scolaire 2017/2018.

## 2. Informations sur les aides financières

- **Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (indemnisés ou non)** : nous informerons Pôle Emploi de votre inscription et de votre entrée en formation.
- **Cette formation ne donne pas droit aux bourses d'études.**

**RENTRÉE PEPCIF  
LE 29 janvier 2018 à 14H00**

**Domaine Universitaire – 86 route de Breuty  
16400 LA COURONNE**